



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 décembre 2013 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 45.

431/02-12-13

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Report des items suivants à une séance ultérieure :
  - C.8 Signature du bail pour la location d'un local à la MRC d'Antoine-Labelle
  - C.9 Signature du bail pour la location d'un local au Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 novembre 2013

#### **Période de questions du public**

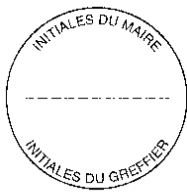
#### **A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

#### **B GESTION FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2013

#### **C GESTION ADMINISTRATIVE**

1. Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge :  
Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
2. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
3. Adhésions à des associations et corporations professionnelles
4. Formations et congrès
5. Résidences Côte-Cartier et les appartements du quartier – Appui au projet
6. Approbation de l'entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques
7. Signature du bail pour la location d'un local au député du comté de Labelle



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2013-09 sur invitation – Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique – Octroi de contrat

### **E AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion – Règlement numéro 227 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2014
2. Avis de motion – Règlement numéro 228 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2014

### **F ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRANSPORT ROUTIER**

1. Entente tripartite avec la compagnie « Jamino Forestière inc. » et la Municipalité de Nominique – Approbation de l'entente relative à l'utilisation d'un chemin privé comme virée pour les opérations de déneigement pour la saison 2013-2014
2. Approbation de l'entente relative au déneigement d'une partie de chemins entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de Nominique

### **I HYGIÈNE DU MILIEU**

### **J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2013-P17 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. PIIA 2013-P18 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. Mandat à une firme d'avocats – Dossier d'infraction du matricule 9447-13-0060

### **K LOISIRS ET CULTURE**

### **L DIVERS**

Période de questions du public

### **M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

432/02-12-13

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

433/02-12-13

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 NOVEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 18 novembre 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 18 novembre 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### **GESTION FINANCIÈRE**

434/02-12-13

### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

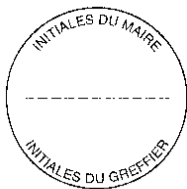
Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2013 se détaille comme suit :

Salaires :	131 228,39 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	71 383,92 \$
Comptes courants :	<u>263 696,56 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>466 308,87 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

### GESTION ADMINISTRATIVE

#### SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Pour faire suite à l'adoption du Règlement numéro 189 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge le 7 novembre 2011, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre du conseil de la Ville, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal qui sont visées au deuxième alinéa d'un article de ladite loi. La greffière mentionne qu'il y a une inscription au registre de déclarations pour la période du 4 décembre 2012 et du 2 décembre 2013 inclusivement.

435/02-12-13

#### ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2014 et d'en défrayer le coût au montant total de 2 744,81 \$ incluant les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE**

436/02-12-13

#### ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les inspecteurs en bâtiment et environnement du Service d'urbanisme et d'environnement à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

D'autoriser la Ville à adhérer à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL).

De défrayer ces coûts d'adhésion, incluant les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE**

437/02-12-13

#### FORMATIONS ET CONGRÈS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à participer, au choix de cette dernière, aux sessions de formation offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et/ou par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et/ou par CCH Canadienne ltée (CCH) et à participer au congrès offert par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

D'autoriser la greffière à participer, au choix de cette dernière, aux sessions de formation offertes par l'ADMQ et/ou par la COMAQ et/ou par CCH ainsi qu'à participer au congrès offert par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la trésorière et la greffière adjointe à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ et/ou par CCH ainsi qu'à participer au congrès offert par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement et la superviseure au traitement des permis et certificats du Service d'urbanisme à participer, au choix de ces dernières, aux sessions de formation offertes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et/ou par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à participer au congrès de la COMBEQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser les inspecteurs en bâtiment et environnement du Service d'urbanisme et d'environnement à participer à des sessions de formations offertes par la COMBEQ et/ou par la FQM, selon les modalités déterminées par la directrice dudit service, et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur et la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture à participer, au choix de ces derniers, aux sessions de formation offertes par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL) et/ou par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ainsi qu'à participer à la conférence annuelle du loisir municipal, offerte par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à participer au congrès offert par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

438/02-12-13

### **RÉSIDENCES CÔME-CARTIER ET LES APPARTEMENTS DU QUARTIER – APPUI AU PROJET**

**CONSIDÉRANT** les besoins en hébergement des aînés de Rivière-Rouge et des environs;

**CONSIDÉRANT** que leurs besoins varient selon leur niveau d'autonomie;

**CONSIDÉRANT** la formation d'un comité, initié par les Résidences Côme-Cartier et impliquant plusieurs intervenants du milieu, pour l'étude et la faisabilité du projet d'agrandissement des résidences afin de trouver une solution à la demande d'hébergement des aînés en perte d'autonomie de Rivière-Rouge et des environs;

**CONSIDÉRANT** la formation d'un comité, initié par les Résidences Côme-Cartier et impliquant plusieurs intervenants du milieu, pour l'étude et la faisabilité de la construction d'appartements pour aînés afin de trouver une solution à la demande d'hébergement des aînés autonomes de Rivière-Rouge et des environs;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

**CONSIDÉRANT** que les comités du projet « Agrandissement des Résidences Côte-Cartier » et du projet de construction « Les appartements du quartier » sont accompagnés dans leurs démarches par le Groupe de ressources techniques (GRT) LogiLoge, un groupe reconnu dans le milieu possédant l'expertise nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a nommé des représentants sur les deux (2) comités;

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêtent ces démarches pour la communauté;

**CONSIDÉRANT** la participation de la Ville au programme « Municipalité amie des aînés » ainsi que l'adoption de la politique familiale de la Ville;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet « Agrandissement des Résidences Côte-Cartier » ainsi que le projet de construction « Les appartements du quartier », tous deux initiés par les Résidences Côte-Cartier en solution aux besoins d'hébergement des aînés de Rivière-Rouge et des environs.

### **ADOPTÉE**

439/02-12-13

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA RESPONSABILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques, telle entente à intervenir entre le ministre des Ressources naturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Rivière-Rouge.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

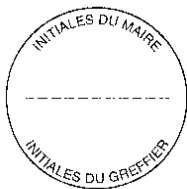
### **ADOPTÉE**

440/02-12-13

#### **SIGNATURE DU BAIL POUR LA LOCATION D'UN LOCAL AU DÉPUTÉ DU COMTÉ DE LABELLE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail du local 202 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand avec le député de Labelle pour une période de trois (3) ans au montant de 365 \$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, de 370 \$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 et de 375 \$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Qu'à ces montants, des frais mensuels de 12,50 \$ soient ajoutés relativement à la conception et à l'entretien de l'enseigne d'identification installée à l'édifice Félix-Gabriel-Marchand.

D'autoriser la mairesse à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### CONTRATS ET APPEL D'OFFRES

441/02-12-13

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-09 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2013-09 sur invitation relatif aux travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des soumissions du 13 novembre 2013 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (total incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Groupe Laverdure Construction inc. Le 13 novembre 2013 à 13 h 15	69 444,90 \$
Constructions Gilles Paquette Ltée Le 13 novembre 2013 à 13 h 47	82 703,82 \$
Groupe Piché Construction inc. Le 13 novembre 2013 à 13 h 52	82 126,64 \$
Construction Luc Montreuil inc. Le 13 novembre 2013 à 13 h 54	90 715,97 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par l'architecte M. Pierre-Luc Beauregard, par le directeur du Service des travaux publics ainsi que par la greffière de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Groupe Laverdure Construction inc. »;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Groupe Laverdure Construction inc », pour un maximum de 60 400 \$ plus les taxes applicables (69 444,90 \$ incluant les taxes applicables), le tout selon leur soumission du 13 novembre 2013.

De décréter que lesdits travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2013-09 sur invitation et aux documents de soumission de la Ville s'y rapportant.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Que la dépense découlant de la présente résolution soit prise :

- à même le règlement d'emprunt numéro 221 de la Ville adopté le 6 mai 2013 pour un montant de 58 176,78 \$
- et à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de 8 248,12 \$, tel montant devant être remboursé sur une période de cinq (5) ans.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

### AVIS DE MOTION

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 227 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 227 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2014.

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 228 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 228 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2014.

### TRANSPORT ROUTIER

442/02-12-13

#### ENTENTE TRIPARTITE AVEC LA COMPAGNIE « JAMINO FORESTIÈRE INC. » ET LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE – APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'UN CHEMIN PRIVÉ COMME VIRÉE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2013-2014

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente à intervenir avec la compagnie « Jamino Forestière inc. » et la Municipalité de Nomingue relativement à l'utilisation du chemin privé de la compagnie « Jamino Forestière inc. », soit le 5<sup>e</sup>-Rang Sud, comme virée lors des opérations de déneigement pour la saison 2013-2014, et ce, gratuitement.

Que la directrice générale soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

443/02-12-13

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

### **APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DE CHEMINS ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente à intervenir avec la Municipalité de Nomingue relativement au déneigement d'une partie du chemin du Tour-du-Lac à Nomingue et une partie du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Sud à Rivière-Rouge pour la saison 2013-2014.

Que la directrice générale soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

444/02-12-13

#### **PIIA 2013-P17 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 500, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 274 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9942-42-1259;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le remplacement des deux (2) enseignes existantes, soit une enseigne à plat en façade et une enseigne en projection, par deux (2) enseignes de mêmes types pour le commerce « Boutique Atmosphère » situé au 500, rue L'Annonciation Nord;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-64/13.11.27 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 27 novembre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement de l'enseigne en façade et de l'enseigne en projection par deux (2) enseignes de mêmes types selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

445/02-12-13

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

### PIIA 2013-P18 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 123, rue L'Annonciation Nord, soit sur une partie du lot 94 et sur le lot 93 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-49-0313;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'ajout d'une enseigne sur poteau pour le commerce « Jean Lapointe CPA inc. », situé au 123, rue L'Annonciation Nord;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-65/13.11.27 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 27 novembre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'ajout de cette enseigne sur poteau, selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

446/02-12-13

### MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER D'INFRACTION DU MATRICULE 9447-13-0060

**CONSIDÉRANT** que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 61-1 et 62-1 du rang 01 et le lot F-2-1 du rang Nord-Ouest de la rivière rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9447-13-0060 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** qu'il se trouve sur la Propriété un immeuble portant le numéro civique 7950, route 117 Nord;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) permis ont été émis depuis 2007 pour remplacer l'ancien revêtement extérieur de la maison;

**CONSIDÉRANT** que l'ancien revêtement a été enlevé, mais qu'il n'a pas été remplacé;

**CONSIDÉRANT** que malgré les deux (2) avis écrits transmis par la Ville, la discussion téléphonique avec un employé de la Ville ainsi que la mise en demeure transmise par les procureurs de la Ville, la propriétaire refuse ou omet de se conformer;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'une inspection de la Propriété, il a été constaté que la maison est toujours dépourvue d'un revêtement extérieur;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

447/02-12-13

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 41.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse